

Le cri d'alarme de l'industrie du recyclage plastique

Face à la concurrence du plastique vierge, le secteur demande des mesures de soutien. Sinon, les fermetures vont se poursuivre.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

L'industrie européenne du recyclage plastique est aux abois. Evoquant une « crise existentielle », elle estime qu'en l'absence de mesures de soutien urgentes de la part de l'Union européenne, elle risque de sombrer. « On ne peut plus attendre. Soit on décide de maintenir le secteur du recyclage plastique en Europe en tant que pilier de l'économie circulaire, soit on le laisse disparaître et on importe du plastique recyclé », lâche Denis Bonvillain, directeur des affaires publiques de l'entreprise française Veolia.

Le constat est là : depuis 2023, une trentaine de recycleurs ont dû fermer leurs portes en Europe, entraînant la disparition d'un million de tonnes de capacité de recyclage. Sur les 850 entreprises actives dans le secteur, la moitié travaille aujourd'hui à perte. 30.000 emplois sont en jeu.

La cause de cette crise ? Un manque de demande pour le plastique recyclé

provoqué par la concurrence jugée « inéquitable » du plastique vierge. Les prix de ce dernier ont chuté à des niveaux très bas, suite notamment à la construction d'énormes capacités de production en Chine depuis 2022. En l'absence d'obligations légales pour incorporer du plastique recyclé dans leurs produits, les fabricants européens préfèrent recourir à cette matière vierge bon marché malgré le coût environnemental d'un tel choix.

Pour les recycleurs plastique, il faut d'urgence créer cette demande, en imposant des obligations d'incorporation aux producteurs. « Cela fonctionne très bien », affirme Sven Saura, vice-président des solutions de recyclage chez Veolia, prenant l'exemple de la seule imposition légale existant actuellement : celle relative aux bouteilles en PET. Elles doivent contenir au minimum 25 % de matière recyclée.

Rehausser l'ambition

Certes, les nouvelles législations européennes sur les emballages et les véhicules en fin de vie prévoient déjà de telles obligations mais elles sont jugées insuffisamment ambitieuses et surtout trop tardives (2030) par le secteur. « Si on attend, il n'y aura plus suffisamment de recycleurs en 2030 en Europe pour répondre à la demande des marques », fait valoir Denis Bonvillain. Veolia – qui dit parler au nom du secteur – demande qu'on avance de deux ans (2028 plutôt que 2030) les obligations d'incorporation contenues dans le nouveau règle-

ment sur les emballages et qu'on augmente le niveau d'ambition pour les bouteilles à usage unique en PET, en fixant un pourcentage de 35 % de matériaux recyclés pour 2027 et de 50 % pour 2030 (contre 30 % prévus actuellement pour 2030). « Le marché a la capacité d'y arriver », souligne Sven Saura. « Déjà aujourd'hui, il y a des marques qui proposent des bouteilles 100 % à base de matériaux recyclés. »

En Europe, 30.000 emplois sont en jeu dans ce secteur industriel. © PHOTO NEWS.



Veolia demande aussi que la future réglementation sur les véhicules en fin de vie contienne une obligation d'incorporer 30 % de plastique recyclé dans les nouvelles automobiles. On en est très loin aujourd'hui. La Commission avait proposé initialement 25 % mais le Parlement et le Conseil veulent revoir ce chiffre à la baisse, sous pression de l'industrie automobile qui estime que cette imposition va nuire à sa compétitivité. Le texte final est toujours en cours de négociation.

Veolia demande aussi que ces obligations d'incorporation ne puissent plus être remplies qu'avec du plastique collecté et recyclé en Europe et que les systèmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) mis en place par les Etats pour contraindre les entreprises à contribuer aux frais de gestion de leurs déchets récompensent celles qui utilisent beaucoup de matériaux recyclés. Parmi les autres demandes figurent également une taxe sur le plastique vierge et des mesures de sauvegarde face aux importations de plastique recyclé à l'image de ce que l'Europe a fait récemment pour le secteur de l'acier. Le moment choisi pour pousser ce cri d'alarme n'est pas innocent. Début décembre, la Commission devrait dévoiler une série de mesures visant à venir en aide au secteur. Face à l'urgence, elle a décidé d'anticiper et de sortir un « mini circular economy act », centré sur le plastique dont le contenu reste à définir.

pékin express
LA ROUTE DES GLACES

Chaque vendredi à 20h05

RTL club  RTL play 